



15 avenue Marcel Ney – 54530 Pagny-sur-Moselle
Tél : 03.83.81.54.63
E.mail : florim@orange.fr



FNAIM

BAREME des SERVICES de l'AGENT IMMOBILIER (montant T.T.C. – taux de T.V.A. en vigueur 20%)

HONORAIRES en TRANSACTION (montant maximum)

A la charge du MANDANT

(sauf stipulation contraire prévue au mandat par exception : cas de situation particulière de droits de succession ou surendettement)

• Jusqu'au 60 000 €	10 % minimum 3500 €
• De 61 000 € à 80 000 €	9 %
• De 81 000 € à 105 000 €	8 %
• 106 000 € à 155 000 €	7 %
• 156 000 € à 199 000 €	6 %
• 200.000 € à 250 000 €	5,5 %
• À partir de 251 000 €	4 %
• À partir de 450.000 €	2,5 %

HONORAIRES de CONSEILS

- Votre agent immobilier est compétent pour vous informer et vous conseiller dans les domaines suivants : étude valeur vénale, vente, achat, location, copropriété, diagnostics immobiliers, amiante, plomb, ... plus-value, succession, etc...

➤ **Coût à l'heure :** **85 € TTC**

TOUTES TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE

Adhérente FNAIM n° 23 985 V — 129 rue du Fbg St Honoré 75008 PARIS
Garantie Financière GALIAN 89 rue de la Boétie Paris – Montant 120 000,00 €
RCP MMA Entreprises LE MANS – police n° 120 137 405
Carte Professionnelle Transactions n° CPI 5401 000 003 857
Développée par la CCI 54 de NANCY - SIRET : 438 950 677 00015 - CODE APE : 6831Z
TVA intracommunautaire : FR 25 438 950 677
Site : www.florian-immobiliere.fr/



15 avenue Marcel Ney – 54530 Pagny-sur-Moselle
Tél : 03.83.81.54.63
E.mail : florim@orange.fr

FNAIM

BAREME des SERVICES de l'AGENT IMMOBILIER/ HONORAIRES DE LOCATION

(montant T.T.C. – taux de T.V.A. en vigueur 20%)

I - HONORAIRES à la charge du LOCATAIRE

- Honoraires de visite- constitution du dossier – rédaction du bail : 60 % du montant du loyer mensuel hors charges dans la limite de 8 € par m² habitable.
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 35 % du montant du loyer mensuel hors charges dans la limite de 3 € du m² habitable.

II - HONORAIRES à la charge du BAILLEUR

- Honoraires de visite- constitution du dossier – rédaction du bail : 60 % du montant du loyer mensuel hors charges dans la limite de 8 € par m² habitable.
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 35 % du montant du loyer mensuel hors charges dans la limite de 3 € du m² habitable.
- Frais d'entremise : forfait de 30 €
- Honoraires de négociation : 60 € par engagement de caution supplémentaire (uniquement dans le cas de la colocation)
- Honoraires de gestion : en partenariat avec « Ma Gestion Locative » (voir leur barème)

TOUTES TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE

Adhérente FNAIM n° 23 985 V — 129 rue du Fbg St Honoré 75008 PARIS
Garantie Financière GALIAN 89 rue de la Boétie Paris – Montant 120 000,00 €
RCP MMA Entreprises LE MANS – police n° 120 137 405
Carte Professionnelle Transactions n° CPI 5401 000 003 857
Délivrée par la CCI 54 de NANCY - SIRET : 438 950 677 00015 - CODE APE : 6831Z
TVA intracommunautaire : FR 25 438 950 677
Site : www.florian-immobiliere.fr/



BARÈME DE NOS HONORAIRES DE GESTION



Agence partenaire en charge de la location
Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante

Ma Gestion Locative vous propose deux formules de gestion immobilière afin de sécuriser vos investissements immobiliers.

Formules

Prestations Ma Gestion Locative	SIMPLICITÉ	GARANTIE TOTALE
Mise en place du mandat de gestion	✓	✓
Versement mensuel des loyers et charges au bailleur dès règlement du locataire	✓	✓
Envoi de l'avis d'échéance à votre locataire mensuellement	✓	✓
Délivrance d'une quittance de loyer	✓	✓
Envoi mensuel d'un relevé de gérance par email	✓	✓
Révision annuelle du loyer en fonction de l'indice IRL	✓	✓
Païement des charges de copropriété au syndic sur demande	✓	✓
Récupération de la taxe d'ordures ménagères auprès du locataire	✓	✓
Emission d'un projet de déclaration de revenus fonciers	✓	✓
Suivi des travaux, établissement de devis, commandes et règlements des fournisseurs	✓	✓
Suivi digital de votre parc locatif sur www.zelok.fr	✓	✓
Garantie Loyers impayés à 2,50% TTC		✓
Déclaration et suivi des loyers impayés ou des déclarations locatives		✓
Païement assuré le 5 de chaque mois (jour ouvré)		✓



Les honoraires de gestion s'appliquent sur toutes les sommes encaissées pour le compte du mandant.
Les honoraires de gestion sont 100 % déductibles des revenus fonciers (selon Loi de Finances en vigueur).
Taux de TVA en vigueur : 20 %, sauf TVA DOM-TOM 8,50%



LOYERS > nos taux sont dégressifs

un bailleur peut cumuler ses différents loyers pour bénéficier de la dégressivité sur toute la France

Loyers hors charges inférieurs à 1500€

Loyers hors charges compris entre 1500€ et 2000€

Loyers hors charges supérieurs à 2000€

SIMPLICITÉ

HT TTC

5,90% 7,08%

4,90% 5,88%

3,90% 4,68%

GARANTIE TOTALE

GLI à 2,50% incluse

HT TTC

9,40% 10,78%

8,40% 9,58%

7,40% 8,38%



Offre Stationnement à 9,90 % HT >

9,90% HT des encaissements (soit 11,88% TTC) pour un box ou un parking

Assurance loyers impayés à 2,50 %



- Sans plafond d'indemnisation
- Sans franchise
- Sans limite de durée dans le temps
- Protection juridique incluse
- Détériorations immobilières jusqu'à 10 000€
- Avec paiement assuré le 5 de chaque mois (jour ouvré) même en cas d'impayé de locataire.

Exemple

Vous percevez un loyer de 750€ payé mensuellement par votre locataire

Vous seront déduits

- FORMULE SIMPLICITÉ : 53,10€ TTC
- GARANTIE TOTALE : 80,85€ TTC



Barème valable à compter du 01/10/2021

Ma Gestion Locative - 1 Impasse Isaac Newton - CS 70335 - 85109 Les Sables d'Olonne Cedex - Tél. 02 51 32 01 94
Succursale : 1-3 rue Alessandro Volta - 2^{ème} étage - ZAC de la Fleuriaye - 44481 Carquefou Cedex - Tél. 02 40 52 17 89
contact@mgestionlocative.fr - Code APE 6831Z - Carte Pro CPI 8501 2018 000 030 507 CCI de Vendée
N° RCS La Roche-sur-Yon (85) 499 472 819 - Garantie CEGC Puteaux

www.magestionlocative.fr

